



Déclaration préalable à la CAPD du 25 mai 2012

Monsieur le Directeur Académique,

En ce jour de CAPD traitant des questions du mouvement des enseignants du premier degré, nous tenons à attirer votre attention sur plusieurs points.

Pendant cette semaine du 23 mai au 25 mai 2012 étaient organisées les Evaluations Nationales des élèves de CE1 et de CM2. En ces temps de passation de pouvoir au niveau ministériel, plusieurs informations sont arrivées au niveau des collègues par voie de presse mais aucune par voie hiérarchique. Pourtant, les nouvelles directives ministérielles modifient grandement le rapport à ces évaluations en insistant sur leur caractère pédagogique au sein de la classe et en délaissant l'aspect remontée statistique au niveau local et national. En ce vendredi 25 mai, il semble urgent d'informer les collègues des nouvelles modalités de traitement de ces Evaluations Nationales.

Lors de la CAPD du 1^{er} décembre dernier, vous nous annonciez M. Le Directeur Académique, le recrutement d'une vague de 76 + 53 EVS d'aide à la direction pour un contrat de 6 mois. Très peu d'écoles ont pu bénéficier de ces emplois aidés. Arrivé début juin, il est nécessaire de faire le point afin que directeurs et EVS puissent connaître l'avenir des ces contrats signés : seront-ils reconduits pour la prochaine rentrée scolaire ? A quelle date : le 1^{er} juillet ou le 1^{er} septembre ?

Le SE UNSA tient à rappeler que suite au protocole d'accord signé en 2006, il est indispensable de prendre en compte la réelle nécessité de ces emplois d'aide à la direction pour toutes les écoles et que la création d'emplois pérennes et qualifiés est la seule cohérente pour assurer ces missions. Qu'en sera-t-il à la rentrée 2012 ?

Concernant le mouvement de notre département, nous constatons que le taux de mutation de cette année n'est que de 50 % contre 56 % l'année dernière. Les dernières suppressions de postes, notamment dans les RASED, paralysent le mouvement des enseignants.

Le P/E si rien n'est fait, sera de 4,98 à la rentrée contre 5,25 en moyenne pour les autres académies. C'est pourquoi le SE UNSA en accord avec les autres syndicats (SNUIPP, SGEN, CGT, FO), interpelle M. Le recteur pour la création de 268 postes supplémentaires en Gironde. Ce plan de rattrapage est indispensable pour notre département afin de restructurer les RASED et de consolider la situation des ZIL et des Brigades. De même, cela assurerait un meilleur accueil des moins de trois ans en zone prioritaire et garantirait aux élèves girondins une scolarité comparable à celle des autres élèves de France.

Les commissaires paritaires du SE-UNSA

Céline GRAVELLIER

Guillaume CANTON

Marianne FAVIER

Virginie MERLE



Enseignants de l'Unsa

Un syndicat de la maternelle au lycée